



**PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 21 juin 2022**

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 19h00

Appel: 46 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Lucia Conti
Samuel Gueissaz
Christian Hay
Nicolas Mivelaz
Federico Rapini
Catherine Safi
David Savelli
Philippe Rosset

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. Assermentations.
2. Présentation du rapport de l'audit de l'administration communale de Rolle par la société VICARIO.
3. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité
6. Communiqué N° 8
7. Comptes 2021. Rapport de la Cofin et prise de décision.
8. Gestion 2021. Rapport de la Cogest et prise de décision.
9. Associations intercommunales - AIER - SIDERE - ENJEU - Conseil Régional Région Nyon.
10. Divers et propositions individuelles.

Après 3 assermentations, MM. David Rezé (PLR), Michel Cuendet (Verts), Florent Simonot (PLR) et les salutations d'usage, le Président fait voter l'ordre du jour qui est accepté après l'ajout de l'élection du Bureau.

3. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.



4. Communications du Président.

Le Président stipule que les conseillers peuvent poser des questions lors du dépôt d'un préavis, questions portant sur la forme mais pas sur le fond.

M. Dubuis, suite au dernier Conseil, pense judicieux de pouvoir discuter de la forme avant le débat final afin de favoriser les discussions des commissions.

La Syndique indique que c'est en ordre pour la Municipalité de pouvoir discuter de la forme de façon anticipée.

Le Président poursuit en indiquant qu'un Maître de cérémonie est recherché pour la soirée du 1^{er} août, puis il fait respecter une minute de silence en mémoire de M. Luc Tecon, époux de Mme Françoise Tecon, ancienne Municipale.

Il termine par la lecture de la lettre de démission de M. Loïc Haldimann adressée aux conseillers, lettre de démission de son poste de Municipal au 1^{er} octobre 2022.

5. Communications de la Municipalité.

La Syndique revient sur la demande de Mme Conti consistant en un listing des dépenses non effectuées suite au Covid. Ces dépenses concernent surtout des frais de réceptions et manifestations qui n'ont pas eu lieu telles le soutien à la Fête à Rolle, la Fête de l'Avent, les Mérites rollois, le repas des aînés et du personnel, etc. Le montant concerné est de Fr. 126'840.-.

6. Election du Bureau 2022-2023.

Président : M. Jacques Tschudin (Verts Lib')

1^{er} Vice-Président : M. Laurent Théodore (Verts)

2^e Vice-Président : M. Cédric Panchaud (PLR)

Pas de propositions pour les scrutateurs, et les scrutateurs suppléants annoncés sont Mme Arbenita Zejna (PS) et M. Raphaël Chappuis (PLR). Les postes vacants seront pourvus lors de la séance du 6 septembre.

Le Président est élu à la majorité et les autres membres du Bureau sont élus par acclamations.

7. Comptes 2021 - Rapport de la Cofin.

Mme Schlup, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le Président passe en revue les centres à tour de rôle :

1.- Administration générale

2.- Finances

3.- Domaines et bâtiments

4.- Travaux

5.- Instruction publique et cultes

Le Président fait remarquer que l'appellation Instruction publique n'est plus utilisée, ayant été remplacée par Formation et Jeunesse.

6.- Police

7.- Sécurité sociale

8.- Services industriels

Le Président ouvre la discussion sur le fond du rapport.



M. Joly explique que le rapport de la Commission des Finances est assez court, le laïus sur les conséquences des différentes péréquations financières avec le Canton, comme mentionné les années précédentes, n'ayant pas été repris. Celles-ci sont pourtant toujours d'actualité ; le 28 mars la Cofin s'est réunie avec la Syndique et la boursière; elles ont présenté les comptes 2021 qui affichaient une perte de près de 3'8 mios. Le lendemain matin, il a été averti qu'une nouvelle série de chiffres émis par le Canton avait abouti à une réduction drastique de la perte qui n'était plus que de Fr. 350'000.-. Il est donc extrêmement difficile de tenir une comptabilité dans une Commune quand de tels montants vont d'un compte à l'autre et que même le Canton 3 mois après la clôture de l'exercice envoie des chiffres modifiés. Les comptes d'exploitation, qui sont les comptes des charges de la Commune, sont assez proches de ceux de 2020. Pour cette année il est urgent d'attendre pour fixer le futur taux d'imposition car on enchaîne les surprises avec le Canton et rien n'indique qu'il n'y aura pas d'autres bonnes surprises sur l'exercice 2022.

M. Tschudin demande pourquoi des chiffres ont été imprimés en rouge.

M. Joly explique que les lignes imprimées en rouge sont des lignes pour lesquelles des débats et des informations ont été fournis en plus des chiffres.

M. Tschudin revient sur le sujet du compte gaz dont il ressort que suite à l'augmentation du tarif du gaz pour le 2^e semestre 2021 de 5.5 cts à 6.5 cts (augmentation d'environ 18%), le résultat est une contribution à la réserve du gaz de Fr. 673'699.- (augmentation de 21%). Le fournisseur, les Services Industriels de Lausanne, a corrigé ses tarifs le 1^{er} janvier 2022 en modifiant le taux de la taxe Co2 et non le prix du gaz. La facture de gaz va déjà augmenter vu que la taxe est facturée séparément. Le 1^{er} mars 2022 le prix du gaz a été augmenté de 12,6%. Lors de la séance du Conseil du 15 mars 2022, Mme Ruchti a annoncé que la Commune renonçait temporairement à une augmentation de 2 cts par kwh, soit 31%. Cette déclaration a largement été reprise par la presse et selon les résultats à ce jour il faudrait que les Services Industriels de Lausanne augmentent le tarif actuel d'au moins 35 à 50% afin de justifier une augmentation de 2 cts le kwh. Ne serait-ce pas le moment de rechercher des solutions afin de remplacer le gaz fossile fourni par du gaz décarboné made in Rolle, ceci avec l'argent de la réserve affectée au gaz car des solutions commencent à voir le jour.

M. Haldimann trouve intéressant de savoir qu'on a pu maintenir notre prix du gaz à un taux relativement faible par rapport à d'autres communes parce que les SIL achètent et signent des conventions à l'avance et que les répercussions de la guerre en Ukraine n'ont pas été perçues tout de suite. Il est par ailleurs très difficile de prévoir le prix du gaz, et la Municipalité a fait tampon avec la réserve pour protéger le pouvoir d'achat des ménages rollois. Cette réserve est d'ailleurs en discussion au niveau du plan climat pour être attribuée à des investissements permettant d'améliorer les performances climatiques de la Commune. La Municipalité a donc déjà pensé à tout cela, travaille sur le plan climat et les réponses aux questions arriveront en temps utile.

M. Tschudin remarque qu'on augmente le tarif, qu'on fait des marges et des contributions. Le service monopolistique d'une commune doit avoir une marge raisonnable. Si on dit qu'on veut faire du gaz décarboné à Rolle avec l'eau du Léman et des panneaux photovoltaïques, il est d'accord avec l'augmentation du tarif du gaz afin de s'assurer que dans 5 ans il pourra se chauffer. Lors d'une séance avec un service cantonal, il a constaté que la tendance est à l'incitation à isoler, mais même avec une isolation à 100% Minergie il faudra quand même chauffer. Et il se demande avec quoi on va chauffer... les pompes à chaleur ne sont pas toujours adaptées ou adaptables et il faut trouver une solution pour le patrimoine.

M. Haldimann répète que la Municipalité est en train de travailler sur le Plan climat afin de trouver des solutions.

Mme Rod précise que l'objectif est d'attribuer une partie de la réserve du gaz à des projets de développement durable liés au Plan climat, et en particulier à un projet de chauffage à distance.

M. Tschudin estime que le chauffage à distance ne résout pas la question du réseau du gaz qu'il faut alimenter. Le Conseil Fédéral recommande d'arrêter de poser des conduites de gaz car il n'y aura plus de gaz et il faut une ligne politique qui tienne la route.



M. Haldimann redit que la Municipalité a bien entendu qu'elle doit avoir une solide politique énergétique mais il faut être conscient que les décisions à définir vont prendre du temps. Il n'est pas possible de juste dire « trouvez-nous rapidement une solution pour remplacer le réseau de gaz ». La Municipalité n'a pas de baguette magique et ça prend du temps même si c'est frustrant.

M. Paley a lu dans la presse que Morges a trouvé un subterfuge pour payer moins de péréquation en amortissant d'un seul coup certains travaux, et il se demande si la Cofin a connaissance de cette information pour utiliser cette marge de manœuvre.

M. Joly confirme que la Cofin en a eu connaissance mais il faut comprendre que ce n'est pas tout simple. Il y a un certain nombre de seuils à franchir et c'est à partir d'un seuil d'amortissements précisément atteint que les amortissements supplémentaires bénéficient d'un levier de baisse. Malheureusement, sur les derniers exercices on est assez loin du seuil requis. Le procédé est intéressant, il ne faudra pas l'oublier pour une autre année, mais pas pour l'instant.

La Syndique confirme que ce sujet a été abordé en Municipalité et qu'il n'est pas applicable à Rolle.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes: »

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 4 avril 2022
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2021 de la Commune de Rolle tels que présentés.

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2021 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2022

8. Rapport de gestion 2021 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, M. Paley, lit les conclusions du rapport puis les vœux de la Cogest. La Présidente ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 - La Cogest souhaite une amélioration de l'ergonomie du site web de la commune et en particulier concernant les documents du Conseil. Les documents devraient être indexés et la recherche améliorée.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité entre matière pour ce vœu.*

Vœu 2 - La Cogest souhaite que lors de votations et d'élections, les scrutateurs soient choisis dans l'ensemble des votants et non uniquement parmi les membres du Conseil. Ceci afin d'améliorer la transparence et de promouvoir l'intérêt des citoyens aux affaires publiques.

Réponse de la Municipalité: *La Syndique précise que cette responsabilité revient au Bureau du Conseil, pas à la Municipalité.*

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis la ferme afin de passer au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2021 sont acceptées à l'unanimité.



Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2021 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2021, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2021 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2022

9. Associations intercommunales.

Mme Perren pour ENJEU donne des informations au sujet de la séance du 10 juin lors de laquelle plusieurs préavis ont été votés et acceptés : les comptes et la gestion de l'exercice 2021 ; demande de crédit pour nouveaux locaux pour l'administration d'ENJEU aux Uttins ; demande de crédit pour la réfection des douches du Martinet B ; demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une nouvelle structure de l'UAPE du Prieuré à Perroy ; demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60% ; demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'ouverture complémentaire de l'UAPE la Banderole au Château de Rolle.

M. Crampon a été élu à la présidence du codir en remplacement de Mme Page, et une nouvelle directrice, Mme Houmard, s'est présentée lors de ce conseil.

M. Keller prend la parole à propos de la séance du SIDERE du 15 juin lors de laquelle le Professeur Aurèle Parriaux a donné un exposé sur les conséquences du réchauffement sur les sources qui deviennent de plus en plus rares, et sur les massifs à utiliser comme réserves naturelles pour les eaux. Il a présenté un système de conservation d'eau dans les montagnes utilisant les structures naturelles.

Il y a eu un préavis sur une demande de crédit de Fr. 500'000.- concernant la démolition du réservoir de Montbenet qui sera détruit et reconstruit sur un terrain qui appartient à la commune de Rolle.

Il a dû constater que lors de cette séance il n'y avait que 50% des membres rollois présents et le quorum fut à peine atteint.

M. Tschudin ajoute que le rapport de gestion du SIDERE mentionne 21 fuites dont 9 à Rolle. Il faut vraiment prendre au sérieux les remarques qui mentionnent qu'à Rolle les conduites sont en très mauvais état.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Joly revient sur le communiqué de la Municipalité concernant le plan de mobilité Martinet/Buttes et avoue sa surprise quant aux modifications proposées pour le parage à proximité de l'école des Buttes. Le plan de législature parle beaucoup de développement durable et il pense que le plan de mobilité a plutôt l'effet inverse car non seulement on crée des places de parc mais en plus on incite les parents à amener leurs enfants en voiture avec ce système de circulation spécifique; il pense qu'il y aurait un peu d'exemplarité à montrer. Dans le même communiqué on s'aperçoit qu'au Martinet toutes les



places ne sont pas utilisées, 4 à 5 ne sont pas louées, et il pense que si l'on a besoin de places aux Buttes celles du Martinet pourraient être utilisées. Si on veut absolument créer des places de parc pour les parents-taxis, il y a des questions de sécurité à revoir urgemment, le plus grand danger à proximité des écoles étant les marches arrière en voiture. Il faut tout faire pour éviter que les véhicules ne sortent en marche arrière d'une place de parc à l'heure où les enfants arrivent à l'école. Il faudrait même supprimer ces places de parc et faire en sorte que les enfants viennent à l'école à pied, accompagnés de leurs parents ou à vélo ou trotinnette. Les enfants qui viennent à l'école aux Buttes sont rolois. Il faut vraiment réfléchir autrement. Quant aux places de parc ouvertes au public, elles devraient être accessibles à partir de 17h00 environ, mais pas avant la fin des heures de cours.

Mme Gaggio fait l'historique des places de parc aux Buttes et note que tous les intervenants dans le cadre de l'école n'ont pas la chance d'habiter à Rolle et qu'il faut des places de parc. Elle remarque que lors des 10 dernières années il n'y a pas eu d'accident dans le parking des Buttes mais que c'est parfois la foire d'empoigne pour trouver une place, autant pour les enseignants que pour les parents. Une des solutions serait de poser une barrière à l'entrée pour laisser passer les ayants droit et de créer une dépose-minute au bord de la route pour les parents avec un sécuritas ou un patrouilleur. Il y a le problème de l'UAPE où les enfants ne peuvent pas se rendre seuls. Serait-il possible dans le parking de la voirie de créer une dépose-minute pour que les parents puisse amener les enfants à la Barcarolle? Il serait également souhaitable de créer des places sur le parking pour les parents en haut, et non pas en bas comme marqué sur le plan car c'est l'endroit où les enfants arrivent.

Mme Rod confirme qu'une commission de mobilité de l'école des Buttes a été mise sur pied pour discuter des éléments apportés par Mme Gaggio qui seront pris en considération pour améliorer la situation, mais il fallait réagir aussi aux problèmes de parking déjà soulevés ainsi qu'à ceux de dépose-minute qui ne sont pas comme au Martinet mais qui demandent un accompagnement par les parents jusqu'à la crèche. Il faut gérer trois types de problèmes différents. D'autres sujets plus larges sur le parking à Rolle et la mobilité sont en réflexion pour améliorer la situation. Pour l'instant il faut faire face à la situation qui existe. Il serait peut-être souhaitable qu'un pédibus soit rétabli, mais comme il s'agit d'une activité bénévole il faut trouver des bénévoles, et Mme Rod leur lance un appel...

M. Roland, à propos du temps exceptionnellement chaud et agréable, a remarqué à la plage de Rolle que de nombreuses algues s'y trouvent. Est-ce que dans la zone de baignade de la plage il est prévu de faucarder prochainement ?

La Syndique annonce qu'il y aura deux faucardages; l'un au début juillet et le second au mois d'août.

M. Founou relève que le communiqué fait référence à un plan de mobilité du Martinet et aussi à celui des Buttes. En fait ces plans n'ont été trouvés ni sur le site de la commune ni sur le site d'ENJEU; où sont-ils ? Cela permettrait de voir dans quelle logique le parking s'inscrit ainsi que les autres actions reliées.

Mme Rod ne peut répondre précisément et va se renseigner. Réponse sera donnée en septembre.

M. C. Bidlingmeyer a une question au sujet du terrain d'athlétisme qu'il utilise depuis des années par le biais de la Gym Rolle. Au cours des ans il a dû faire face à plusieurs accidents; récemment un enfant s'est blessé aux pieds qui ont passé sous les roues du chariot du saut en longueur. Il faut pousser d'immenses chariots qui sont à côté de la fosse et souvent les roues tombent dans la fosse. Contact a été pris auprès de la voirie qui a répondu que quelque chose serait entrepris mais à présent la coupe déborde. Il veut une réponse au sujet de ces chariots qui sont à côté de la fosse.

Mme Vollenweider prendra en charge cette demande dès le lendemain.

M. Tschudin remercie l'assemblée de l'avoir élu en tant que Président dès le mois de juillet et rappelle que les dates des séances 2022/2023 sont en ligne sur le site internet de la commune.

La Syndique remercie les conseillères et conseillers pour l'année de législature qui s'achève et qui s'est bien passée malgré les secousses de la crise informatique, le départ de M. Micello, le départ de M. Haldimann.



Elle a pu faire face à ces divers aléas grâce à la collégialité municipale et à celle des conseillers communaux, et espère que cela va durer. Elle estime que les débats ont été de qualité et remercie à nouveau l'assemblée.

La séance est levée à 20h49.

Au nom du Conseil communal

Philippe Blaser

Président



Violaine Cherpillod

Secrétaire

Motion « Solidarité pour les Rolloises et Rollois aux revenus modestes »

Face à la forte hausse des prix, la Confédération et le Canton planchent sur des moyens à mettre en place. A travers le financement de la facture sociale, la commune de Rolle participe déjà de manière très importante ces solutions. Il faudra sûrement du temps avant de pouvoir les implémenter.

Selon Grégoire Junod, syndic de Lausanne, il faut « être en attente de ce qui va venir » concernant un « dispositif de soutien au pouvoir d'achat au niveau communal, en l'absence de toutes décisions cantonales ou fédérales ». Source : 24 heures, 31 août 2022.

Bien que l'aide sociale soit une prérogative du Canton, la commune de Rolle pourrait soutenir les revenus les plus modestes rapidement et efficacement à travers les associations locales. A Rolle, en 2021, environ 1'550 personnes recevaient un subside pour l'assurance maladie et quelque 250 bénéficiaient du revenu d'insertion (RI).

Les motionnaires demandent que la Municipalité verse en 2022, dans les meilleurs délais possibles, une somme de 15'000 CHF à SolidaRolle.

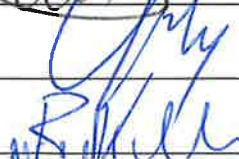
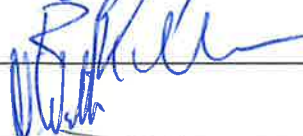
Pour le moyen terme, il n'est pas assuré que cette mesure soit suffisante. L'Office des statistiques a publié une inflation sur un an +3.5% en août 2022 et le prix des factures d'énergie et l'électricité vont augmenter entre 20 et 50% en 2023.

Les motionnaires demandent à la Municipalité de surveiller de près l'inflation et ces augmentations dans les mois à venir et agisse, de façon adaptée, auprès des Rolloises et Rollois. Tout ceci en prenant compte les mesures cantonales et fédérales à venir.

Pour le Groupe « PLR Rolle »,

Rolf Keller et consorts.

Rolle, 5 septembre 2022

Nom	Prénom	Signature
Sobredo	Alexandre	
Soly	Christian	
Keller	Rolf	
Waltz	Nicolas	
Dubuis	Edouard	
Chappuis	Raphaël	
CARRARD GAY	DAUD	

